

# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 12ème législature

police municipale Question écrite n° 110103

### Texte de la question

M. Lionnel Luca appelle l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de la pêche sur la formation des maîtres de chiens de police municipale. En application de la loi du 12 juillet 1984 relative à la formation des agents de la fonction publique territoriale, le contenu de la formation des agents de police municipale est déterminé par le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT). Si la formation des maîtres de chiens de police municipale n'est pas une obligation posée par un texte, la maîtrise des chiens par les agents est toutefois un impératif dont les maires doivent s'assurer, leur responsabilité administrative et pénale pouvant être engagée en cas de dommages corporels causés par ces animaux, dont l'utilisation pour tuer, blesser ou menacer les assimile à des armes en application de l'article 132-75 du code pénal. Il souhaite savoir s'il est envisageable que les policiers municipaux puissent être intégrés aux prochains stages de conducteurs de chien de patrouille organisés par le lycée professionnel agricole de Saint-Gervais-d'Auvergne (Puy-de-Dôme).

### Texte de la réponse

Les polices municipales dotées de chiens doivent former les agents participant à des patrouilles cynophiles et les agents chargés des chenils. Dans cet objectif, le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), chargé de la formation des agents municipaux, et le lycée agricole de Saint-Gervais-d'Auvergne, préparent un projet. Dans un premier temps, deux référentiels professionnels doivent être produits, après des études d'ingénierie : le référentiel de « policier municipal de brigade cynophile » et celui de « responsable de chenil ». Ces référentiels doivent être rendus en mai 2007. Ensuite, le CNFTP et le lycée agricole de Saint-Gervais-d'Auvergne mettront en place des actions de formation pour qualifier les deux types de professionnels concernés.

#### Données clés

Auteur: M. Lionnel Luca

Circonscription: Alpes-Maritimes (6e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite Numéro de la question : 110103

Rubrique: Police

Ministère interrogé : agriculture et pêche Ministère attributaire : agriculture et pêche

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 14 novembre 2006, page 11711

Réponse publiée le : 9 janvier 2007, page 238